



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse... 1 an, Fr. 4 50
 » 6 mois, » 2 50
 Étranger... 1 an, » 9 —
 » 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁰⁰ 2²⁵ 5¹⁵ 8⁵⁰ ← Bulle, arr. 8⁵⁵ 10⁰⁵ 4⁰⁰ 7⁵⁰ 10⁵⁰

ANNONCES

Canton, une seule insertion 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 80 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonales, s'adr. à l'agence de publicité Hasenstein & Vogler, à Fribourg ou à ses succursales.

BULLE, le 4 mars 1904.

La loi sur le contrat d'assurance.

Le Conseil fédéral a mis sous toit l'élaboration d'une loi fédérale concernant le contrat d'assurance; un projet de cette loi, accompagné d'un message très complet, vient d'être transmis aux Chambres.

Cette nouvelle législation est appelée à régir les divers genres de contrats d'assurance actuellement pratiqués : l'assurance des personnes (sur la vie et contre les accidents) et l'assurance des choses (contre l'incendie, la grêle, les risques de transport, le bris des glaces, le vol).

En raison de la fréquence des opérations d'assurance de toute nature et du rôle capital joué par elles dans la vie économique moderne, cette loi, destinée à régler les rapports de droit privé existant entre l'assureur et l'assuré, régis actuellement par la seule volonté des parties, sera d'une application journalière et revêt de ce fait une importance toute particulière.

Comme le rappelle le message du Conseil fédéral, le montant total des assurances sur la vie en vigueur en Suisse au 31 décembre 1900 s'élevait à 683 millions 524,569 francs en capital et à 2 millions 480,581 francs en rentes annuelles. A la même date, les compagnies d'assurance contre l'incendie présentaient un capital assuré de près de huit milliards de francs, le montant total des primes d'assurance de toute nature perçues en Suisse par les entreprises privées, soumises à la surveillance fédérale, atteignant la somme de 50 millions 732,886 francs, soit 15 fr. 26 par tête d'habitant.

La Constitution de 1874 attribue à la Confédération, dans le domaine de l'assurance privée, des

compétences législatives en matière de droit administratif et en matière de droit privé.

En vertu de l'article 34, les opérations des entreprises d'assurance non instituées par l'Etat sont soumises à la surveillance et à la législation fédérales. Par la loi du 25 juin 1885, la Confédération a fait usage de ses compétences en instituant le bureau fédéral des assurances, chargé de contrôler l'organisation technique des compagnies opérant en Suisse et d'en surveiller la bonne administration financière.

Cependant, aucune loi spéciale sur le contrat d'assurance n'existe actuellement au code fédéral des obligations. Il est résulté de cette absence de textes légaux positifs une certaine incertitude sur l'étendue des droits et des obligations réciproques de l'assureur et de l'assuré. La loi projetée est destinée à faire disparaître cet état d'insécurité juridique auquel il était urgent de porter remède.

Le projet est l'œuvre de M. Roelli, professeur à Zurich, précédemment chef de division juridique au bureau fédéral des assurances à Berne. Terminé en 1896, il a été soumis à diverses commissions d'experts, composées des hautes sommités législatives du pays et de nombreux directeurs de compagnies d'assurance. Il fut en outre adressé au Tribunal fédéral, aux autorités cantonales, aux universités suisses ainsi qu'à toutes les compagnies d'assurance concessionnées en Suisse afin de leur permettre de présenter leurs observations. La plupart d'entre elles firent usage de cette faculté et formulèrent différents amendements dont un certain nombre purent être pris en considération.

Afin de pouvoir grouper les règles de droit communes aux différentes branches d'assurances, M. Roelli a divisé son projet en quatre parties, comprenant : la première, les dispositions géné-

rales applicables à tous les genres d'assurance; la seconde, les dispositions spéciales à l'assurance des choses; la troisième, celles relatives à l'assurance des personnes; la quatrième, les dispositions transitoires.

Toutes les branches d'assurance présentent une analogie marquée, étant toutes destinées à prémunir l'assuré ou ses ayant-droit contre les conséquences économiques défavorables d'un événement incertain, indépendant de la volonté des parties contractantes. Elles présentent, d'autre part, des différences essentielles dans leur organisation technique, en raison de la dissemblance des risques qu'elles sont destinées à couvrir. Il est de ce fait très difficile d'édicter sous une forme générale des prescriptions pouvant s'appliquer à tous les genres d'assurance. L'auteur du projet s'est efforcé d'y arriver et y a généralement réussi.

En l'absence de dispositions légales, le contrat d'assurance est actuellement régi par la libre volonté des parties. En réalité, cette liberté absolue des conventions n'est qu'apparente, le preneur d'assurance étant le plus souvent dans l'obligation d'accepter en bloc les conditions générales qui lui sont imposées par l'assureur. De là, aux yeux du rédacteur du projet, la nécessité de protéger l'assuré contre l'assureur par l'introduction dans la loi d'un certain nombre de dispositions impératives dont les unes s'imposent d'une manière absolue et dont les autres ne peuvent pas être modifiées au détriment du preneur d'assurance ou de l'ayant-droit.

Si la loi impose cependant quelques obligations nouvelles aux compagnies d'assurance, elle leur fournira, comme le dit à juste titre le message du Conseil fédéral, un puissant appui moral, en augmentant la confiance du public dans l'institution et le fonctionnement de l'assurance. En détermi-

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 2

Diane la Pâle

Par Jules MARY

— Voulez-vous que je l'interpelle ?
 — Gardez-vous-en bien.
 — Le voici qui revient à nous...
 — Entrera-t-il cette fois ?
 — Il n'osera.
 — Vous vous trompez ! Il a l'air très décidé... Regardez... Penchez-vous ! Il a franchi la grille... Et il ne ressort pas...
 — Avez-vous vu son visage ?
 — Il m'a semblé très jeune...
 — Eh bien ! il ne se gêne pas... Je vais lui donner congé...
 Ils avaient achevé leur cigare. Ils descendirent. Mais, dans la foule, il était bien difficile de retrouver, du premier coup, celui qu'ils cherchaient.
 Un instant amusé, M. Michellier finit par ne plus y penser. Il avait trop de préoccupation en cette soirée-là.
 Et M. de Montaignon, lui-même, avait également oublié

le personnage mystérieux qui, tout à l'heure, errait sur la route blanche, lorsque, dans le jardin, il fut accosté par un des domestiques de l'hôtel.

— Monsieur le juge d'instruction...
 — Qu'est ce ? Que me voulez-vous ?
 — Je prie monsieur le juge de bien vouloir m'excuser si je le dérange, mais j'ai en quelque sorte la main forcée.
 — Parlez !... Qu'y a-t-il ?
 Et M. de Montaignon fronçait le sourcil.

Il flairait quelque mauvaise aventure qui allait peut-être l'éloigner de cette fête charmante et le rappeler aux devoirs parfois tristes de sa charge.

— Tout à l'heure, fit le domestique, un homme s'est présenté à la grille non point comme invité de M. le procureur, mais avec la prière instante d'être conduit auprès de monsieur le juge, sur-le champ.

— Au diable l'importun ! Ne pourrait-il attendre à demain ?

— Je le lui ai dit.
 — Et il a répondu ?
 — Qu'il venait pour faire une déclaration très grave et que s'il avait le courage de la faire ce soir, il ne serait peut-être aussi courageux demain.

— Quelque fustige ! murmura M. de Montaignon. — Comment est-il, votre homme ?

— Il est proprement, même élégamment vêtu... Une jolie figure... très jeune... vingt-cinq ans au plus, et s'il

m'était permis d'ajouter une observation personnelle...

— Parlez ! ajoutez tout ce que vous voudrez.
 — Il paraissait violemment ému, il avait peine à s'exprimer.

Le juge d'instruction réfléchit une minute.
 Tout à coup il se ressouvint de l'homme qui errait tout à l'heure aux abords de l'hôtel, de ses frayeurs, de ses incertitudes.

— C'est le même ! se dit-il. Evidemment, il y a quelque chose.

Et au domestique :
 — Introduisez le dans le cabinet de M. Michellier. J'y monte à l'instant. Vous resterez près de là. Il se peut, en effet, que j'aie besoin de vous !

— Monsieur le juge d'instruction peut compter sur moi.

Le domestique disparut.
 M. de Montaignon chercha M. Michellier pour lui faire part de l'aventure, mais il ne le rencontra point.

Alors, la curiosité en éveil, il quitta les jardins, entra dans l'hôtel et monta au premier étage.

Dans un petit salon qui précédait le cabinet de travail du procureur de la République, le domestique attendait. En apercevant M. de Montaignon, il s'avança :

— L'homme est là, dit-il.
 — M. de Montaignon entra.

Debout, un jeune homme de haute taille, bien pris et

BULLE

venue de la Gare



nant nettement les droits et les obligations des parties contractantes, la loi leur rendra à toutes deux un grand service. Elle évitera, dans nombre de cas, les conflits qui se produisent actuellement et contribuera de la sorte à développer dans notre population la pratique de l'assurance, qui mérite certainement d'être encouragée, au même titre que l'épargne.

Souhaitons que les Chambres fédérales abordent au plus tôt la discussion de cet intéressant projet de loi.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Mission militaire. — La mission militaire qui se rend au Japon et qui est composée de MM. Gertsch, lieutenant-colonel, et Vogel, capitaine d'état-major, a quitté Berne lundi soir par l'express de 8 h. 10. Quelques amis ont accompagné ces officiers à la gare. Ceux-ci partiront de Gênes mercredi matin à 8 h. 40.

On est toujours sans nouvelles de la Russie, qui n'a pas encore répondu relativement à l'envoi de la mission militaire. On se perd en conjectures sur le motif de ce retard. Peut-être faut-il le chercher dans le souci du gouvernement russe de cacher aux officiers étrangers ses mouvements de concentration de troupes. Une dépêche du théâtre de la guerre au *Journal de Paris* annonce en effet que les officiers en mission — il s'agit sans doute de la mission allemande — sont retenus dans une station du transsibérien où ils resteront jusqu'au milieu de mars, le gouvernement ne leur permettant pas de suivre les opérations avant cette date.

Militaire. — Voici la répartition des officiers d'état-major dans les états-majors de corps d'armée et de divisions pour 1904 :

Corps d'armée : I. Colonels Audéoud et de Pury, lieutenant-col. de Meuron ; II. Colonel Wildbolz, lieutenant-col. Kesselring, major Zuerlieder ; III. Colonel Borel, lieutenant-col. Bridler, major Garonne ; IV. Wassmer, lieutenant-col. Hussey, major Iselin.

Divisions : I. Lieutenant-col. Galiffe, cap. Bardet ; II. Major de Wattenwyl, cap. Fonjallaz ; III. Lieutenant-col. de Steiger, cap. Bridel ; IV. Major Pfyffer, cap. Sturzenegger ; V. Lieutenant-col. Ringier, cap. Gysin ; VI. Lieutenant-col. Steinbuch, cap. Vogel ; VII. Lieutenant-col. Bühler, cap. Hasler ; VIII. Lieutenant-col. Römer, cap. Salvikberg.

Gothard : Major Egli, cap. Frey.

— Dimanche se sont réunis à Bienne le commandant et les officiers supérieurs d'infanterie de la II^e division, ainsi que les officiers d'instruction attachés à la place d'armes de Colombier, pour dire adieu à M. le colonel Walther, qui quitte ses fonctions d'instructeur d'arrondissement de la di-

robuste, au visage distingué, mais d'une mortelle pâleur, le salua légèrement d'un signe de tête.

Il était vêtu d'une redingote de couleur foncée et il tenait à la main un chapeau de feutre brun.

Il avait les cheveux noirs, coupés en brosse, et la moustache, également très noire, tranchait, trop vigoureusement peut-être, sur la blancheur de la figure.

Les mains étaient fines, les pieds étaient petits.

Les yeux, eux aussi, devaient être noirs, mais, après un rapide regard au juge, ils s'étaient baissés brusquement, pendant que les joues se coloraient de rose.

Pourquoi ?

Fût-ce parce qu'une heure solennelle venait de sonner pour le jeune homme d'accomplir un pénible devoir ?

Ou bien ne fût-ce pas plutôt parce que le déguisement du juge concordait mal avec ce qu'il venait lui révéler ? Les deux, peut-être.

Contraste bizarre, en effet, et ne faisant certes prévoir aucun drame, que celui de ce gros homme au large visage rouge et rayonnant d'un trop-plein de santé, vêtu grotesquement et le fouet autour des épaules, devant ce nouveau venu, pâle et sérieux, d'une distinction réservée, d'une physiologie intéressante !

— Monsieur, dit le jeune homme d'une voix douce, j'ai demandé à parler à M. le juge d'instruction.

C'est moi...

vision, et pour souhaiter la bienvenue à M. Schultheiss, son successeur.

L'assurance des tireurs. — Dimanche a eu lieu à Zoug, sous la présidence du major Stutz, une assemblée générale de l'Association contre les accidents des sociétés suisses de carabiniers. Le rapport annuel a été adopté. Il constate que l'Association s'est augmentée l'année passée de 10 nouvelles sections de 400 membres, et que l'Association comprend à l'heure qu'il est 726 sections avec 54,176 membres. Les comptes annuels, qui bouclent par un excédent de recettes de 13,018 fr. 89 centimes, ont été adoptés.

A fin 1903, l'Association possédait un capital de 90,720 fr. L'excédent de recettes est réparti comme suit : 8000 fr. au fonds de réserve, qui s'élève ainsi à 55,000 fr., 1650 fr. pour paiement de primes et 3368 fr. 89 cent. à compte nouveau. Après une longue discussion ; il a été décidé, par 134 voix contre 54, sur la proposition du comité, de ne pas admettre dans l'Association les sociétés de tir au flobert et à l'arbalète. Schwytz a été désigné comme lieu de réunion pour la prochaine assemblée, qui aura lieu en 1905. 106 sections représentées par 198 délégués assistaient à l'assemblée.

Berne. — **Drame familial.** — Lasse des débordements de son mari, une jeune femme de Roggwil, près de Langenthal, lui annonça, vendredi dernier, qu'elle avait résolu de se séparer de lui. Le mari, jeune homme de 28 ans, fit mine d'être d'accord et, fourrant quelques vêtements dans une malle, s'en alla. Dans la nuit cependant, il revint à la maison, pénétra par la fenêtre dans la chambre où sa femme et son enfant dormaient dans le même lit. Armé d'un rasoir, il essaya d'égorger la pauvre femme ; puis, nu tête et nu pieds il s'enfuit dans la forêt voisine, cherchant en vain à se couper le coup.

L'hémorragie produite par ses coups de rasoir lui fit perdre connaissance. Il demeura étendu dans la forêt jusqu'à lundi matin. S'étant remis partiellement, il se traîna alors dans une grange. C'est là qu'on le trouva, à demi mort. Il est actuellement à l'infirmerie de Langenthal. Ses entailles à la gorge paraissent guérissables. Il devra subir en revanche l'amputation des deux pieds, qui étaient gelés.

La femme, bien qu'ayant le visage, le cou, la poitrine et les bras marbrés de balafres, n'est pas dans un état inquiétant. Quant à l'enfant, il n'a pas eu de mal.

Neuchâtel. — **Lugubre trouvaille.** — Mardi, à 10 1/2 h., M. Jaquet, forestier, a trouvé, dans la forêt de Chaumont, le cadavre d'un nommé Rodol-

— Je pouvais douter...

— Je ne vous en veux pas, monsieur, vous venez me surprendre au milieu d'une fête pour laquelle il faut bien que je me mette au milieu des autres, si je ne veux pas courir le risque de me faire remarquer... Vous pouviez vous présenter chez moi ou bien au Palais...

— Non, non... impossible, dit l'étranger vivement.

— Alors, expliquez-moi... Veuillez me dire quelle raison si impérieuse vous amène ?

Le jeune homme passa lentement la main sur son front. Un sanglot monta à ses lèvres.

Sa figure se crispa.

Alors, seulement, il releva les yeux sur le magistrat. Il avait des yeux superbes, brillants, larges et mouillés. Mais une mystérieuse épouvante les troublait, à cette seconde suprême, les rendait vagues.

Et il considéra cet homme qui, sous le sarreau et le bonnet, représentait quand même la loi, la justice, le châtement, il le considéra réellement avec terreur.

— Voyons, monsieur, décidez-vous, dit le juge.

L'inconnu parut faire un violent effort.

Mais ce fut d'une voix très basse, profondément émue, qu'il parla :

— Monsieur, c'est un coupable qui est devant vous et ma visite, si singulière en un pareil moment, n'a pas d'autre but pour moi que d'avouer... mon crime... et de me mettre à la disposition de la justice.

phe Baumann, âgé d'une soixantaine d'années. D'après le rapport médical, le pauvre homme serait mort d'une congestion. Employé de la commune de Valengin, il y avait son domicile.

ÉTRANGER

La guerre.

Le bruit court qu'un torpilleur japonais a coulé à trente milles à l'Est de Chefou.

Un officier et six matelots appartenant, semble-t-il, à l'équipage du torpilleur coulé le 29 ont été vus à Chefou.

On télégraphie de Chefou que cette nuit sont arrivés sans feux un navire et un torpilleur japonais. Une fois entrés dans le port, ils rallumèrent leurs feux, qu'ils éteignirent de nouveau en le quittant. On suppose qu'ils étaient venus pour prendre à bord les équipages sauvés.

Depuis quelques jours, il n'y a aucune manifestation nouvelle des hostilités. Il est probable que la flotte japonaise s'est retirée à cause de la tempête ou pour faire du charbon.

Les Japonais continuent à dissimuler leurs pertes.

— On télégraphie de Kharbin au *Matin* qu'un combat d'avant-garde a eu lieu à Pingyang à 200 km. de la frontière. Le général Lincevitch a envoyé de l'infanterie plus avant dans les terres.

Le premier train sur le Baïkal. — Lundi matin à 11 h., est parti, en présence du ministre Khilkow, le premier train circulant sur la glace du lac Baïkal. Il se composait de 25 wagons.

Mille soldats gelés. — On mande de St-Petersbourg à la *Gazette de Coloyne* que des fonctionnaires haut placés confirment la nouvelle répandue de divers côtés, d'après laquelle de fortes tempêtes de neige et un froid rigoureux rendent difficiles les opérations au delà du lac Baïkal. Il se confirme, en particulier, que plus de mille hommes, ayant eu les membres gelés, sont pour longtemps dans l'impossibilité de prendre part à la guerre.

France. — Le *Gil-Blas* dit que si la Cour de cassation ordonne une enquête sur l'affaire Dreyfus, celle-ci durera au moins trois ou quatre mois.

On signale qu'on a découvert que le procès-verbal, relatant la conversation au cours de laquelle Panizzardi aurait affirmé à un officier français l'innocence de Dreyfus, aurait été enlevé du dossier par le colonel Henry.

CANTON DE FRIBOURG

Société cantonale de chant. — Depuis longtemps on n'avait plus entendu parler de la

— Un crime, monsieur ! dit le juge en surentant.

— Oui...

— De quelle nature ?

— Un meurtre.

M. de Montaignon s'était levé. Il se rassit, appuya le coude sur le bureau du procureur de la République et considéra silencieusement celui qui venait faire cet étrange aveu.

Ces sortes de démarches sont si exceptionnelles, surtout faites en semblables circonstances, que la première pensée qui vint à l'esprit du juge fut que l'homme était fou.

Voilà pourquoi il se mit à l'observer, à l'étudier.

— Qui avez-vous tué ?

— M. Georges d'Héribaud, ingénieur...

— Georges ! fit le magistrat, devenu pâle.

— Vous le connaissez ?...

— Beaucoup. Je croyais même qu'il serait ici cette nuit.

— Il ne viendra pas... Il est mort !...

— Pourquoi avez-vous commis ce crime ?...

— Des motifs qui ont fait de moi un meurtrier, des circonstances qui ont entouré ce crime... de ce que je suis... de mon passé, vous ne saurez rien, jamais, jamais !...

(A suivre.)

Société cantonale de ch...
qu'elle renait à la vie.
du mois de novembre...
Société cantonale com...
Morat, de la Chorale d...
chant de la Ville de...
ont renouvelé le Comité

Ce Comité réuni en...
Société de chant de...
d'une réunion à laquel...
Sociétés de chant du c...

Nous sommes heureu...
ciété de chant de Fribou...
et a fixé la date de cet...
mai prochain, à Fribou...

Nul doute que cette...
lie et que de tous les...
feront pas défaut.

Nos vœux les plus...
cette fête qui aura un...
n'y aura ni concours n...

Une petite leçon
boncé que pendant le s...
s'interdirait de publi...
certs, théâtres etc. C'e...
plus catholique que le...
ter ensuite.

C'est ce qui est arriv...
elle annonçait avec mi...
française des Etudiant...
nal allait donner dim...
théâtrales à la Grenette...
tion était dans ses peti...

C'est donc les étudia...
faut pas douter) l'auto...
Collège, direction très...
mains d'ecclésiastiques...
ner une « petite » leçon

Elle ne l'avait pas...
tout premier, c'est cél...
cloche-là.

Banque canton
rale ordinaire des actio...
dernier à Fribourg.
ratifié les comptes de...
donné un bénéfice net...
tionnaires reçoivent c...

Les familles GAPA...
cient bien sincèreme...
personnes qui leur...
des marques de sym...
casion de la maladie...
de Madame

Josephine GAPA...
leur très chère et res...
grand'mère et belle-

Mises de

dessus.
Rendez vous des mis...
au Fraclassey, à 8 1/2 heur...
Vaulroz, le 29 février 1...
241] (H109B)
Le Secrét...

A louer

pour le 15 mars, un ap...
trois pièces et dépendanc...
François GENILLOU, à...

Fumier à v

à Mas à Montbovon...
S'adresser à Joseph I...
Bulle.

Société cantonale de chant fribourgeoise. La voilà qu'elle renait à la vie. En effet, dans le courant du mois de novembre dernier, les délégués de la Société cantonale composée du Männerchor de Morat, de la Chorale de Bulle et de la Société de chant de la Ville de Fribourg, se sont réunis et ont renouvelé le Comité central.

Ce Comité réuni en janvier dernier a chargé la Société de chant de Fribourg de l'organisation d'une réunion à laquelle seront invitées toutes les Sociétés de chant du canton.

Nous sommes heureux d'apprendre que la Société de chant de Fribourg a accepté cet honneur et a fixé la date de cette réunion au *dimanche 29 mai prochain*, à Fribourg.

Nul doute que cette nouvelle sera bien accueillie et que de tous les districts, les inscriptions ne feront pas défaut.

Nos vœux les plus sincères pour la réussite de cette fête qui aura un cachet tout familial, car il n'y aura ni concours ni rivalité.

Une petite leçon. — La *Liberté* avait annoncé que pendant le saint temps du Carême elle s'interdirait de publier des réclames pour concerts, théâtres etc. C'est toujours ridicule d'être plus catholique que le pape et de falloir déchanter ensuite.

C'est ce qui est arrivé à la *Liberté*. L'autre jour elle annonçait avec mille réticences que la section française des Etudiants suisses du Collège cantonal allait donner dimanche une représentation théâtrale à la Grenette. On sentait que la rédaction était dans ses petits souliers.

C'est donc les étudiants catholiques, avec (il n'en faut pas douter) l'autorisation de la direction du Collège, direction très catholique et entre les mains d'ecclésiastiques, qui s'est chargée de donner une « petite » leçon à la *Liberté*.

Elle ne l'avait pas volée et celui qui en rit le tout premier, c'est celui qui ne sonna pas à cette cloche-là. (Confédéré.)

Banque cantonale. — L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu dimanche dernier à Fribourg. Ceux-ci, à l'unanimité, ont ratifié les comptes de 1903. L'exercice écoulé a donné un bénéfice net de fr. 170,216,17; les actionnaires reçoivent du 6% et il est versé Fr.

15000. — à la réserve spéciale. Par suite de ce versement, les réserves de la Banque cantonale s'élèvent actuellement à 340,000 fr.

Romont. — La température n'a pas favorisé la foire de Romont, tenue mardi dernier. Contrairement à l'habitude, il y avait peu de monde. Toutefois les marchands de bétail étaient assez nombreux et ont fait quelques transactions à des prix élevés. On a compté sur le champ de foire 77 chevaux, 402 bovidés, 459 porcs, 17 moutons, 13 chèvres et 5 veaux. 177 pièces de bétail en 40 wagons ont été expédiées par la gare.

Les travaux de canalisation, pour la conduite à Romont des eaux du Gibloux, sont arrivés aux portes de la ville. On compte les terminer pour la fin mai.

Une prochaine conférence de M. l'Ingénieur Vallière apprendra aux Romontois tout ce qui a trait à l'installation et à l'utilisation des conduites particulières.

Récompense. — Le Conseil d'Etat a fait remettre un diplôme d'honneur et un écriin contenant un service en argent, aux armes du canton, au jeune Marcel Bourqui, apprenti confiseur, lequel, dans la journée du 11 janvier dernier, avait accompli un acte de courage en sauvant d'une mort certaine le jeune Louis S., au Barrage.

Laiteries et condenseriers. — Le Comité intercantonal des Sociétés d'agriculture vaudoise et fribourgeoise a adressé aux Sociétés de laiterie de la Suisse romande une lettre-circulaire insistant de nouveau sur la nécessité, pour ne pas être à la merci des condenseriers, de constituer un grand Syndicat ou Fédération des Sociétés de laiterie vaudoise et fribourgeoise intéressées.

La circulaire est signée, entre autres, par MM. Francey, député, à Cousset, vice-président; Chatton, député, à Romont; Chatagny, à Corserey, etc.

Conférences. — Sous les auspices du Département de l'Agriculture, deux conférences sur la reconstitution du vignoble par des plants américains, seront données par M. Peneveyre, chef de culture à l'Institut du Champ à l'Air, à Lausanne, aux endroits et aux jours indiqués ci après :

Praz, Maison d'école, le dimanche 6 mars, à 2 heures après midi;

Cheyres, Hôtel des Bains, le dimanche 13 mars, à 2 heures après midi.

Toutes les personnes que la question intéresse sont invitées à participer à ces conférences.

GRUYÈRE

Société fribourgeoise d'économie alpestre. — L'assemblée générale statutaire de la Société aura lieu à La Roche, le dimanche 6 mars prochain, à 2 h. 1/2 après midi, à la Maison-de-Ville.

Tractanda:

1. Rapport de gestion pour l'exercice écoulé; 2. Lecture et approbation des comptes; 3. Lecture et approbation du budget de 1904; 4. Conférence de M. A. Berset, expert agricole, sur l'élevage du bétail; 5. Divers.

Tous les agriculteurs sont invités à participer à cette réunion.

Foire. — Puisque le fait est assez rare, disons en commençant que notre foire de mars s'est tenue par le beau temps. Du soleil une bonne partie de la journée, des chemins secs, il n'en fallait pas davantage pour amener beaucoup de monde à Bulle. Les divers marchés étaient tous bien garnis; on a compté sur le champ de foire: 262 vaches, 74 veaux et moutons et 255 porcs. Les marchands, assez nombreux, avaient donc de quoi choisir et bien des ventes ont été faites malgré les prix toujours élevés. La gare a expédié 21 wagons avec 145 têtes de gros bétail.

Les négociants, les aubergistes ont fait de bonnes affaires. On constate une baisse assez sensible sur les œufs et le beurre.

On signale un tamponnement survenu dans la journée de jeudi, près de l'hôtel du Cheval-Blanc. L'automobile Bulle-La Tour a heurté une vache qu'un citoyen de Vaulruz conduisait à la gare. La bête est contusionnée; par ordre du vétérinaire, elle a été mise en fourrière.

Contre les indigestions, étourdissements, maux de cœur essayez le véritable

Alcool de menthe et camomilles Golliez, Marque des 2 palmiers. En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 2.50 et 5.—

Dépôt général: PHARMACIE GOLLIEZ, à MORAT

Les familles GAPANY remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion de la maladie et de la mort de Madame

Joséphine GAPANY-THOOS leur très chère et regrettée mère, grand-mère et belle-mère. [244]

Mises de bois.

Vendredi 11 mars prochain, la commune de Vaulruz vendra en mises publiques 200 billons et un certain nombre de numéros de bois abattu dans ces forêts du Devin et des Joux-dessus.

Rendez vous des mises, avec sac garni, au Prazlassey, à 8 1/2 heures du matin. Vaulruz, le 29 février 1904. Par ordre: Le Secrétariat communal. [241](H109B)

A louer: [252] pour le 15 mars, un appartement de trois pièces et dépendances. — S'adresser à François GENILLOU, facteur, Bulle.

Fumier à vendre. [229] 1 tas à Montbovon; 1 tas à Bulle. S'adresser à Joseph REMY, voiturier, Bulle.

Docteur Pasquier

a transféré son domicile, à partir du 1er mars, dans la maison de M. Auguste Glasson, place du Tilleul, vis à vis de l'Hôtel-de-Ville.

MODES

La soussignée avise l'honorable public de la ville et des environs qu'elle se trouvera à l'Hôtel du St-Michel à Bulle, le jeudi 17 courant et les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois, avec un choix de chapeaux garnis et non garnis et chapeaux pour deuil.

Réparation et blanchissage. Se recommandant: L. Conus, modiste. [242]

Vente de bois.

La Municipalité de Rossinière vendra aux enchères publiques, le mercredi 9 mars 1904, dès 1 heure du jour, à la Maison de Ville du dit lieu, 334 troncs de bois abattus dans les diverses forêts communales, aux conditions qui seront lues avant la mise. Ces bois sont divisés en 46 N^{os}, dont un de 66 plantes et un autre de 86. Rossinière, le 29 février 1904. Pour la Municipalité: Greffe municipal. [243](H27F)

A vendre: [246] 200 bons fagots bien secs. S'adresser à M. MORET, La Tour.

Avis au public.

Tous ceux qui désirent obtenir le concours d'un jardinier actif, à prix modéré, pour soigner jardins, villas, arbres fruitiers, etc., peuvent s'adresser à H. Moret, feu Modeste, à Vuadens. [243]

Mises de bétail.

Vendredi 11 mars courant, dès 9 h. du matin M. Léon DROUX exposera à vendre aux enchères publiques, devant son domicile, à La Tour, 6 mères-vaches, vêlées ou prêtes au veau, une certaine quantité de foin et regain, à distraire, une trémie portante, un centrifuge et divers autres objets trop longs à détailler. Paiement comptant. [114B]253

PÊCHE

A sous-louer le lot de pêche comprenant la Jogue du Pont du Soudy à la Sarine et le Rio du Motélon. (H115B)254 S'adresser à l'agence de publicité Haasen stein et Vogler, à Bulle.

La Fabrique de Chocolat De Villars A FRIBOURG

engagerait encore des ouvrières propres et actives. — S'adresser par écrit ou se présenter au bureau. [251]

A louer:

pour le 1er mai, ensemble ou séparément, Rue de Gruyères N^o 480, 2 logements, dont un avec bureau. S'adresser à J. GREYER. [247]

A vendre:

à Fribourg une jolie villa.

Belle situation au soleil. Confort moderne. Pour renseignements, s'adresser à L. HERTLING, architecte, Richemont, 3, Fribourg, de 8 à 11 heures du matin. (H828F)227

La Fabbrica di Cioccolata De Villars A FRIBOURG

cerca alcune operate attive. — Dirigere offerte scritte o presentarsi all'ufficio della fabbrica. [250]

On demande

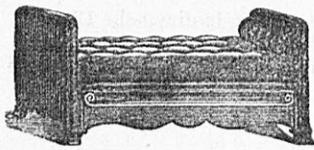
une fille active pour aider à la cuisine et au service d'un café. S'adresser par écrit au bureau du journal, timbre poste pour réponse. [248]

Vente de bois

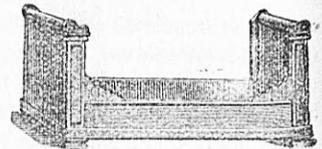
BOULEYRES: Samedi 12 mars: 2000 fagots, 15 stères d'aïlle, 300 lattes et 10 poteaux. Rendez-vous, 9 heures, ferme Yrly. L'Inspecteur-forestier de la Gruyère. [249](H110B)

A vendre:

des canaris et des méris-chardonnerets, tous mâles et bons chanteurs. S'adresser par écrit au bureau du journal.



Grands magasins d'étoffes et de meubles
Bulle, Grand'rue 26 **LÉVY Frères** Bulle, Grand'rue 26
à côté du St-Michel à côté du St-Michel



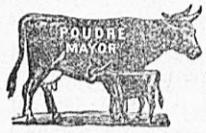
Installations modernes et complètes.

Avant de faire vos achats de meubles, visitez nos magasins, où vous trouverez un choix considérable. L'installation toute nouvelle de machines perfectionnées vous permet de livrer ces meubles, très solides et faits avec des bois séchés à l'avance, à des prix défiant toute concurrence. Plumes, Duvets, Crins divers, Ressorts, Literie. Pour trousseaux complets, nous faisons les prix du commerce en gros. Echanges de meubles contre bois de menuiserie.

BIÈRE DE MUNICH
Au café de l'HOTEL DE L'UNION
tous les SAMEDIS et DIMANCHES
BIÈRE DE MUNICH
HACKERBRAU

Wienerli

Choucroute



POUDRE MAYOR
tonique, dépurative, antiépidémique
POUR LE BETAIL



Marque déposée.

Marque déposée.

de B. MAYOR, vétérinaire et pharm.

Vente en gros: Vve AIF. DELISLE & Co, fab^{re}, Lausanne et A. PANCHAUD, Vevey.
Attention aux contrefaçons. — En vente partout.

CRÉDIT GRUYERIE

Escompte d'effets de commerce: minimum 4% sans commission.
Avances sur billets avec nantissement de titres: minimum 4 1/4% sans commission.
Ouverture de crédits en compte courant sur hypothèque ou nantissement de titres: minimum 4%, avec commission la plus favorable de 1/4%. (Conditions spéciales pour Communes, Sociétés agricoles, d'élevage, laiteries, etc.)
Avances sur billets et ouverture de crédits avec cautionnement.
Encaissement de tous coupons. — Encaissement, délivrance de chèques sur tous pays. — Echange de billets étrangers. — Achat et vente d'actions, obligations.
Garde de titres, avec ou sans gérance, contre récépissés nominatifs. La gérance comporte gratuité d'encaissement des coupons, revenus, titres échus, et de surveillance des tirages. La commission de garde est de 60 centimes par mille francs de capital et par an, soit de 6 francs, pour un dépôt de 10,000.— francs, et, au minimum, de 2 fr. par dépôt d'une valeur inférieure à 4,000.— francs.
Location de compartiments dans les coffres des caveaux.
BULLE, le 4 février 1904.
148](H64B)

LA DIRECTION.



CHOCOLATS
DE
MONTREUX
SÉCHAUD & FILS

en lait, au Moka, à la Noisette, à la Vanille. (H400M)142

Demandez partout les **BONBONS**
ANTIRHUME
O. EHNINGER
Confiserie Vaudoise LAUSANNE



Affections rhumatismales.

De tous les emplâtres poreux, composés de capsicum, recommandés pour les pharmacies de famille et ordonnés par les médecins, il n'y en a pas de plus recommandables que la marque suisse **emplâtre Rocco**. Cet emplâtre souverain fait de capsicum et doublé de flanelle, est appliqué avec le plus grand succès dans les cas de rhumatismes, de goutte, de lumpage, de douleurs des membres de toutes sortes. Fr. 1.25 dans les pharmacies **Barras & Gavin** à Bulle.

M^{me} MORET

continue ses consultations sur maladies, pertes, héritages et mariages.
7, Rue Adélaïde, NICE.
280] (Alpes maritimes). [H561L

A louer:

une maison d'habitation, avec un jardin, sur la route cantonale, entre Epagny et le Bévérat, à proximité de la Fabrique de Broc. [223
S'adresser à Ulrich BUSSARD, Epagny.
A L'IMPRIMERIE DE « LA GRUYÈRE » A BULLE:
Timbres en caoutchouc.



ALIMENT POUR VEUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à 3 centimes le litre.
PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG.
Prix: 0,65 le kilo.

Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral.

DÉPOSITAIRES: Bulle: MM. **Barbey-Nicollier**, nég.; **Louis Remy**, nég.; **Gustave Martin**; **Tour-de-Trême**: M. **A. Piolet**, boulanger; **Éroc**: M. **Henri Enderli**, boulanger; **Vaulruz**: M. **Ch. Grivet**, boulanger; **M. Jos. Bourquenoud**, nég.; **Epagny**: M. **A. Blanc**, nég.; **Gruyères**: M. **Placide Jaquet**, nég. [769

Si vous toussiez N'ESSAYEZ PAS autre chose que les **BONBONS DES VOSGES**

Aux bourgeons de sapins des Vosges. Goût agréable. remède précieux contre rhumes, toux, catarrhes, bronchites. En vente partout.



Seuls fabricants: **BRÜGGER & PASCHE**, fabrique de confiserie, Genève.
Important: Tout autre bonbon ne portant pas le mot VOSGES entre nos initiales B. et P. est une contrefaçon. (H326X)65

Le Penny,

domaine de 14 1/2 poses, rière les communes de Hanteville et de La Roche, est à vendre de gré à gré.

Adressez les offres à Mme **STÉPHANIE GAILLARD**, à Grayères, ou au coussigné, à Bulle. L^r **MORARD**, not.

Commune de Riaz.

Le Conseil communal ouvre un concours, par voie de soumissions, pour la confection de 25 bancs d'école, de deux places et de trois dimensions.
Les soumissions seront déposées chez M. **GREMAUD**, syndic, d'ici à dimanche 6 mars courant.
Par ordre: Le Secrétaire.
Riaz, le 29 février 1904. [237

Domaine à vendre.

M. Louis feu Joseph **DROUX** offre à vendre, de gré à gré, les propriétés qu'il possède à Villarvolard et Villarbény, de la contenance de 4 hectares 5 ares, soit 11 poses et quart avec habitation, grange et écurie en bon état.
S'adresser, pour visiter, à M. Calybite Schuway, à Villarvolard, et pour traiter, à M. Andrey, notaire, à Bulle. (H93B)208

Cabinet dentaire. [H93B

H. DOUSSE
Chirurgien-Dentiste
Consultations à Bulle
Grand'Rue (Café du Commerce)
le jeudi et le samedi
de 9 à 12 heures et de 2 à 5 heures.

On cherche à louer

dans le quartier de l'Écu, un appartement de 2 chambres et cuisine.
S'adresser au bureau du journal. [201

Gain facile

pour dames de bonne société, procurant d'une façon régulière les adresses de tous les nouveaux fiancés. Case postale: 20018 Zurich. (H1270Z)256

3 AVANTAGES

sont offerts grâce à mes achats en gros, ce qui augmente chaque année la vente de mes chaussures:
1° la bonne qualité,
2° la bonne façon,
3° le bas prix.

par exemple:	Nos	Fr.
Souliers, forts, p. ouvriers, cloués	40/48	6.50
Souliers à lacer p. mess ^{rs} , solides cloués, crochets, Souliers de dim. à lacer, avec bouts, sol. et élég., pour messieurs	40/48	8.—
Souliers, solides, cloués, pour dames	36/42	6.50
Souliers de dim. à lacer, avec bouts, sol. et élég., pour dames	36/42	6.50
Bottines de dim. à élast., sol. et élég., o. dames	36/42	6.80
Souliers d'enfants (garç. et fillettes), solides	26/29	3.50
Souliers d'enfants (garç. et fillettes), solides	30/35	4.50

Grand choix de chaussures en tous genres. D'innombrables lettres de remerciement constatant la satisfaction de ma clientèle et provenant de toutes les contrées de la Suisse et de l'étranger sont à la disposition de tout le monde. J'ai pour principe de ne pas tenir de la mauvaise marchandise, comme on en offre souvent sous des noms fallacieux. Garantie pour chaque paire. Echange immédiat et franco. Prix-courant avec plus de 300 illustrations, franco et gratis. (H1068Q)210

Rod. HIRT, Lenzbourg.

La plus ancienne et la plus grande maison d'expédition de chaussures de la Suisse.

CHOCOLAT
Klavs



CHOCOLACTE
EXTRA FONDANT ETC

JEUNES FILLES

On engage continuellement des **jeunes filles** à la Fabrique de chocolat de Broc. [760
Bon salaire dès le commencement.

ON CHERCHE

pour de suite un **apprenti-boulangier**. Occasion d'apprendre la pâtisserie. S'adresser à Oscar **GUILLET**, boulanger, à Autigny. [218



ABONNEMENT

Suisse... 1 an, Fr.
... 6 mois, »
Étranger... 1 an, »
... 6 mois, »
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 c.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Projet d'assurance

Puisque les impôts sont d'actualité, il n'est pas sans intérêt d'apercevoir un aperçu du projet que M. le conseiller fédéral a soumis à l'assemblée de la dernière, à Berne. Un projet d'assurance de 30 novembre 1902. promiss des Caisses de prévoyance française avec les Caisses suisses allemandes. L'assurance a des affinités comme au point de vue des points.

Le projet d'Orléans fédérales aux cantons de la Suisse. L'assurance s'éleverait au montant de la loi de 1900 aux cantons d'application. La Confédération soit à l'assurance-maladie, secours, soit à l'assurance de l'un et à l'autre de ces deux points. 3. Le contrôle de la part des subventions fédérales. De son côté le projet propose: 1. La priorité de l'assurance-maladie, accidents. 2. L'organisation par les associations de secours et par les Caisses cantonales à être créées. 3. L'assurance aura pas d'obligation de s'assurer; mais l'assurance-maladie, accidents.

FEUILLETON

Diane

Par J...
— Votre nom!
Supposez que je m'aime vague que je vous donne. C'est sous le nom de Diane que je veux être puni. Toujours.
Un très long silence.
Le juge n'était pas satisfait d'une mytification.
— Si vous essayez de mentir, et ce serait une faute, je tiens à vous prévenir.
— Monsieur, il y a un band. Je viens me livrer de plus aujourd'hui. Je besoin de sommeil... Vous C'est à peine si j'ai la vous.
Il eut un triste sourire.